



Politique en matière de développement durable

Les employés d'Aecon sont incroyablement fiers – fiers d'Aecon. Nous sommes fiers de construire certains des projets les plus importants de notre génération, fiers de notre engagement collectif en matière de sécurité, fiers de notre réputation dans l'ensemble du secteur en matière de pratiques éthiques et fiers de notre influence positive sur les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Leader canadien en construction et en aménagement d'infrastructures, forte d'une expertise mondiale, Aecon a pour vision d'être la première société d'infrastructure du Canada. En d'autres mots, nous serons le fournisseur privilégié de nos clients, et un employeur modèle pour notre personnel. Nous reconnaissons que nous avons la responsabilité de respecter l'environnement et les droits de la personne dans le cadre de nos activités, et de nous conduire de manière éthique et responsable.

Notre politique en matière de développement durable souligne la manière dont nous comptons nous conduire alors que nous nous appuyons fièrement sur la riche histoire d'Aecon et espérons relever de manière innovante les défis en matière d'infrastructures au cours des prochaines décennies. Elle établit les principes sur lesquels nous nous appuyons pour réaliser des projets qui soutiennent de manière positive notre économie et notre société, et tiennent compte des besoins des communautés dans lesquelles nous évoluons, tout en étant durables et en protégeant l'environnement que nous léguerons aux générations futures.



Jean-Louis Servranckx
Président et chef de la direction
Groupe Aecon Inc.



Notre engagement

Pratiques et activités respectueuses de l'environnement

Au cours des dernières décennies, les changements environnementaux nous ont forcés à joindre l'action à la parole : nous nous efforçons donc de faire tout en notre pouvoir pour assurer la durabilité de l'environnement.

Notre vision consiste non seulement à bâtir ce qui compte, mais à bâtir de manière responsable. Nous reconnaissons le rapport interdépendant entre la durabilité environnementale et économique.

Nous sommes engagés à atténuer les conséquences environnementales de nos activités en prenant les mesures suivantes :

- mettre en place un système de gestion environnementale à l'échelle de l'entreprise;
- utiliser de manière responsable et modérée les ressources, y compris l'énergie, l'eau et les matières premières;
- comprendre et réduire notre contribution potentielle aux changements climatiques et évaluer nos facteurs de risque associés aux changements climatiques;
- réduire au minimum nos déchets;
- respecter la biodiversité, notamment les zones protégées ainsi que les habitats et les espèces terrestres, aquatiques et marins protégés.

Responsabilité sociale et contribution aux communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités

À Aecon, nous croyons qu'à titre de l'une des têtes de file du secteur de la construction au Canada, nous sommes tenus de respecter les principes généraux relatifs à la durabilité en les incorporant dans la culture et les valeurs de notre entreprise. Par conséquent, nous aspirons à réaliser des infrastructures qui viendront soutenir notre économie ainsi que les communautés dans lesquelles nous évoluons, d'une manière qui tient compte de ses besoins, mais qui se soucie également de l'environnement que nous léguons aux générations futures.

Nous visons à avoir une incidence positive partout où nous exerçons nos activités en prenant les mesures suivantes :

- respecter un système de gestion de la santé et de la sécurité de niveau élevé pour protéger nos employés, nos sous-traitants ainsi que le public;
- mettre en place et maintenir des programmes visant à promouvoir la diversité et l'inclusion;
- aligner nos stratégies et nos activités sur les principes des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale;
- investir dans notre capital humain et en reconnaître le potentiel;
- apporter des contributions positives à nos communautés.

Bonne gouvernance et pratiques commerciales éthiques

Le conseil d'administration d'Aecon (le Conseil) est le principal organe directeur de l'entreprise. Le Conseil s'engage à maintenir une culture saine de gouvernance en s'assurant que les activités et les affaires de l'entreprise sont gérées avec efficacité en vue de promouvoir et d'améliorer notre valeur pour les actionnaires.

Le Comité du risque du Conseil supervise la mise en œuvre stratégique de notre politique en matière de développement durable, alors que la direction, sous la supervision du vice-président exécutif et chef des affaires juridiques, gère le développement et l'évolution de nos objectifs et stratégies en matière de durabilité environnementale.

Nous sommes engagés à :

- gérer les risques de manière active, notamment en ce qui concerne les cyberrisques, les pratiques éthiques, les exigences réglementaires, la continuité des affaires et le niveau de préparation en cas d'urgence;
- maintenir un solide cadre applicatif de gestion des risques pour les projets de manière à respecter notre cadre de tolérance de risque, et fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte de nos objectifs;
- respecter le Code de conduite et de déontologie, y compris les mesures de lutte contre la corruption et la subornation;
- établir des attentes quant au respect des normes d'éthiques les plus élevées relativement à la déontologie à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement;
- communiquer avec les parties prenantes, que nous plaçons au cœur de notre stratégie.